

Image not found or type unknown



Etat civil: traducteur assermenté

Par **aLain2607**, le **17/03/2014 à 21:30**

Bonjour à tous,

Pour établir un dossier de réversion, l'organisme de retraite complémentaire nous demande des actes d'état civil traduit par un traducteur assermentés.

Mes parents, de nationalité française, sont nés à l'étranger et leurs actes d'état civil (naissance, mariage) sont rédigés en deux langues: Anglais et Français.

Faut-il quand même les faire traduire ?

Merci,

aLr